ROUBAIX

LA VIE SPORTIVE

Voir à notre Vie Sportive *les Résultats complets d'hier à*

COLOMBES

Voir à notre Vie Sportive *et à notre* Dernière Heure, *les Pronostics pour aujourd'hui à*

AUTEUIL

Ils n'en reviennent pas !

L'organe officiel de la municipalité réactionnaire, n'a pas encore pu digérer les 4089 signatures qui sont venues in extremis renforcer les 180 déposées directement à la mairie en faveur de la suppression du sectionnement.

Comme on dit vulgairement, « ça lui en a bouché un coin. »

Le fait est que c'est pénible de se voir de la sorte battu à plate couture alors que l'on avait déjà célébré une victoire que des procédés plus ou moins convenables étaient censés avoir assuré.

Malgré tout, le journal clérical ne veut pas avoir tort étant de ceux « qui n'avouent jamais. »

Le jésuitisme a d'ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, tant de ressources pour ceux qui connaissent la manière de s'en servir !

Ainsi tout en se prévalant des « 1265 signatures d'électeurs partisans du sectionnement ?) recueillies (on sait de quelle façon), par les comités de sections de l'Union sociale et patriotique », notre réactionnaire confrère prétend que les « 4089 bulletins déposés par les radicaux et les socialistes ne présentent aucun caractère d'authenticité » et il ajoute audacieusement :

« Il est vraisemblable que le Conseil Général estimera comme il l'a fait en 1899, que les signatures recueillies dans ces conditions ne lui donnent aucune garantie et que la majorité des électeurs ayant manifesté leur sentiment sur la question dans les conditions déterminées par la loi est favorable au maintien du sectionnement. »

Pour en pondre de pareilles il faut, ma parole, prendre les conseillers généraux pour des imbéciles.

Comment, dans une ville comme Roubaix, où d'innombrables prolétaires de toutes catégories sont voués à la domination matérielle d'un patronat haineux et sectaire, il se trouve 4089 braves gens qui tiennent dans une question d'ordre public à manifester leur opinion sans toutefois s'exposer à se voir avec leurs femmes et leurs enfants réduits à la famine, et l'on ose supposer que les élus du suffrage universel considéreront leurs protestations comme quantité négligeable, cependant qu'ils accorderont le plus grand crédit à ces signatures dont un grand nombre ont été extorquées par le spectre de la Peur !

Allons donc ! Nous ne ferons pas aux conseillers généraux du Nord la grave injure de prendre au sérieux les appréciations de nos adversaires.

En supposant même que les signatures de ces derniers fussent toutes de bon aloi (nous avons les moyens d'être généreux) ils n'en peuvent opposer en tout que 3382 aux 4269 obtenues par les républicains et les socialistes associés en une même œuvre d'équité.

C'est donc en réalité par une majorité de près d'un millier de voix que les Roubaisiens ont affirmé leur volonté de voir mettre fin au système inventé par M. le sénateur Chaltelevyn.

Celui-ci peut se préparer à liquider l'exploitation de son brevet.

MARCELS.

Négligence administrative

Une circulaire ministérielle en date du 24 mai dernier dispose que les soldats mariés ou soutiens de famille dans des conditions déterminées seront libérés après l'accomplissement de deux années de service actif.

L'un de nos amis nous fait part qu'il se trouve actuellement en garnison à Lille une trentaine de jeunes roubaisiens dans les conditions requises pour profiter de la décision du ministre de la guerre.

Les dossiers de ces militaires se trouveraient depuis trois semaines environ en souffrance dans les bureaux de la mairie de Roubaix, de sorte que les intéressés continuent à rester aussi,,,, en souffrance au régiment.

M. le maire ne pourrait-il pas hâter quelque peu le mouvement ?

Il nous semble que ça en vaut la peine !

—o—

RAPACES NOCTURNES

Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits dans une maison en construction, rue de Barbieux, et ont dérobé les outils appartenant à MM. Emile Bauwens, demeurant rue Saint-Amand, 4, Charles Sablon, demeurant rue de Lille, estaminet Saint-Luc, Cyrille Delval, demeurant rue de Denain, 71, travaillant audit immeuble.

Les outils dérobés d'une valeur totale de soixante francs, consistent en scies, ciseaux, marteaux, maillets, et autres attributs de menuisiers.

Une enquête est ouverte par M. Delteil, commissaire de police du deuxième arrondissement.

—o—

LE MOBILIER DE SON PROPRIO

La nommée Elisa Salembier, femme Henri Deffrennes, âgée de 22 ans, bobineuse, actuellement sans domicile fixe, a été mise en état d'arrestation pour vol d'une couverture, d'un réveil et d'un pot émaillé, au préjudice de M. Arthur Vanséneren, cabaretier, rue de la Chapelle Carrette, 74, chez qui elle logeait en garni.

Mme Deffrennes sera conduite à Lille, ce matin.

—o—

OU EST MA BECANE ?

Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont pénétré par escalade dans le chantier de M. Vandeputte Thérin, marchand de futailles, boulevard de Metz, 122, et ont enlevé une bicyclette.

—o—

SOUS LES YEUX DE Mme LA LUNE

Dans la nuit du 18 au 19 courant, M. Louis Dupont, fondeur, demeurant rue de Denain, 101, ne sachant plus supporter le poids de l'alcool absorbé, s'endormit sur un banc boulevard Gambetta.

Lorsqu'il s'est réveillé, il constata que sa montre en argent numéro 122 et sa chaîne en nickel avec boussole, avaient disparu. (Le pôvre, il avait tout perdu jusqu'à... la boussole !)

Le montant du larcin dont l'auteur est resté inconnu s'élève à 22 francs.

—o—

LES CHATS VONT PROTESTER

Des malfaiteurs ont enlevé, dans la nuit de mardi à mercredi, un tuyau de descente de gouttière d'une longueur de 2 m. 70, d'une maison située 224, boulevard Gambetta, appartenant à M. Jean-Baptiste Altieul.

Le tuyau volé a une valeur de 10 francs.

—o—

FRAUDE

Mercredi matin, vers 6 heures et demie, un capitaine de douanes, un brigadier et quelques préposés ont arrêté, rue de Sébastopol, à proximité de la place du Trichon, un jeune fraudeur de 17 ans, le sieur Bonte, domicilié rue de la Balance, qui traînait une charrette chargée de 180 kilos de café de contrebande. Le fraudeur et sa prise ont été conduits au poste de douane de la gare.

—o—

Des LEGUMES QUI COUTENT CHER

Le jeune Jean-Baptiste Dutrieux, 14 ans, journalier, demeurant rue Molière, cour Polite, a été l'objet d'une contravention pour maraudage d'échalottes dans un jardin rue Sévigné.

—o—

AH ! AH ! MAM'ZELLE

Mlle Céline Lekief, 24 ans, cabaretière, rue Vaucanson, 49, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir vendu clandestinement de l'amour en même temps que des chopes.

—o—

A QUI LES VINGT RONDS ?

M. Julien Lecomte, demeurant rue de Lannoy, fort Desprez, 47, a trouvé un portemonnaie contenant un franc.

—o—

LA FETE DE LA LAIQUE

La Commission administrative de la Fédération des Amicales des Ecoles publiques de Roubaix, se fait un devoir d'adresser ses sincères remerciments aux généreux donateurs anonymes et autres qui ont bien voulu apporter leur obole à la fête de charité des 18 et 19 juin, ainsi qu'aux 12.000 personnes qui, pendant les deux jours, ont visité les nombreuses attractions installées à l'Hippodrome. Elle les prie de vouloir bien agréer ses sentiments de profonde gratitude pour cet hommage rendu à l'enseignement laïque. C'est pour elle un puissant encouragement pour l'avenir et une bien grande satisfaction pour le présent.

Liste des numéros gagnants de la tombola : 524 — 549 — 583 — 3000 — 657 — 712 — 315 — 885 — 1482 — 2185 — 214 — 1202 — 2166 — 277 — 2363 — 103 — 2505 — 446 — 1262 — 1878 — 2766 — 2962 — 1247 — 1539 — 1162 — 1389 — 714 — 1896 — 102 — 2327 — 1827 — 44 — 697 — 1118 — 1616 — 947 — 1426 — 337 — 2744 — 1117 — 1204 2039 2901 — 2676 — 561 — 815 — 1079 — 226 — 1300 — 2227 — 2348 — 1990 — 517 — 1603 — 537 — 2099 — 968 — 1837 — 2660 —2559 — 1064 — 579 — 1162.

On peut retirer les lots à l'Ecole du Trichon jusqu'au mercredi 28, jeudi et dimanche exceptés après-midi.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez M. Charles Dutruel, boulevard d'Halluin, M. Félix Beuselinck, 50 ans, charretier, demeurant boulevard d'Halluin, 2, a eu l'avant-bras droit comprimé entre la roue de son tombereau et le sol.

15 jours de repos.

— Une ciseleuse de chez MM. Anatole Cordonnier et fils, Mme Marie Reuilde, 37 ans et demi, demeurant rue du Luxembourg, 72, s'est contusionné le genou gauche en tombant.

15 jours de repos.

— Chez MM. Léon Allart et Cie, Mme Victorine Bouvry, 45 ans, soigneuse, demeurant à Wattrelos, hameau Lamartine, maisons Castel s'est fait prendre l'index gauche entre le secteur et la brosse circulaire d'une peigneuse, ce qui nécessitera l'amputation de la première phalange de ce doigt.

25 jours de repos.

— Au même établissement, M. Ernest Preux, 43 ans, feutreur, demeurant rue de la Balance, 114, s'est blessé à la face dorsale des deux mains en tombant.

8 jours de repos.

— Un rabâteur de chez MM. Skène et Devallée M. Victor Lodewyckx, 50 ans, demeurant à Croix, fort Boulanger, 14, s'est blessé à l'index gauche en plaçant une pièce sur la table.

6 jours de repos.

— Une tisserande de chez M. Wibaux-Florin, Mme Jeanne Baiens, 49 ans, demeurant rue du Nouveau-Monde, cour Mazure, 28, a été blessée au dos de la main droite, par la chute du poids de son métier.

8 jours de repos.

— Chez MM. Tiernynck frères, M. Georges Froidure, 17 ans, donneur de fils, demeurant rue de Flandre, 56 s'est fait une plaie contuse au pied droit en laissant tomber un plateau d'ensouple.

12 à 15 jours de repos.

— Un rattacheur de chez MM. Alfred Motte frères M. Ferdinand Desurmont, 48 ans, demeurant à Tourcoing, a été blessé au pouce gauche par un coup de baguette de son métier.

6 jours de repos.

W A la Société anonyme de la rue de Soubise, M. Cyrille Plamont, 49 ans, tisserand, demeurant rue Bernard, cour Demarcq, 4, s'est contusionné le genou droit en portant une ensouple.

8 à 10 jours de repos.

— Chez MM. F. et H. Carissimo, M. Jean-Louis Meegens, 20 ans, tisserand, demeurant rue du Pile, maisons Bonte 3 s'est foulé le pied gauche e nsoulevant le poids de bascule.

7 à 8 jours de repos.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE. 5, rue du Collège, Roubaix. — Extraction sans douleur Maladies de la bouche

L. 596.

Informations et Communications diverses

CAISSE MUNICIPALE DES RETRAITES. — La Commission administrative de la caisse municipale des retraites se réunira le vendredi 23 courant, à 11 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville, à l'effet d'examiner plusieurs demandes de mise à la retraite.

CONCOURS DE DECLAMATION. — Les amateurs qui ont déjà reçu le règlement du concours, ainsi que les sujets imposés en division spéciale d'honeur, sont priés de faire les corrections suivantes :

1. Dans la poésie, *Un Nid dans une glace*, de M. Ernest Chebroux, on doit dire :

« Non, non, n'Evoquons pas cette vision triste » au lieu de n'INvoquons pas...

2. A l'art. 3 du réglement, il faut lire : « Ne peut être inscrit que dans une *division* supérieure à celle dans laquelle il a été proclamé lauréat. » *Division* et non pas *section*, car il serait regrettable de voir des *lauréats des divisions d'Honneur ou d'Excellence* enlever des prix aux débutants des divisions inférieures).

Enfin, à propos de l'art. 10, indiquant qu'il est permis de se costumer et de se grimer, le jury invite les concurrents à ne pas faire des frais supérieurs à la valeur des prix.

Dépôt des Cartes Postales Ed. G D, au Grand Bazar.

618-4.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 21 juin 1905

Naissances. — Jérôme Delaere, ru ede Lannoy, 52. — Pauline Lesur, rue Nain 25. — Arthur Devolder rue de Lannoy. — Jeanne Vercauteren boulevard de Cambrai. — Gabrielle Loquenne boulevard de Cambrai. — Lucien Vnameulebroucke, rue des Vélocipèdes, cour Faidherbe, 5.

Décès. — Joséphine Cleys, 33 ans, ménagère, rue et cour Delattre, 4. — Pierre Leveugle, 18 ans, employé de commerce rue de l'Alma 104. — Jules Deroos 25 ans cordonnier rue Molière, cour Couteau, 6. — Lucien Paco, 14 jours, Grande-Rue, 457. — Pierre Molte, 21 ans, peigneur rue Bernard cour Demarcq 4.

TOURCOING

LA GREVE DES CAMIONNEURS

Mardi matin, quatre camionneurs délégués par leurs camarades, se sont présentés chez MM. Lantonin et Paris et ont demandé de nouveau la réintégration de l'ouvrier renvoyé. Un refus formel leur a été opposé. Les camionneurs ont parcouru alors en bande les rues de la ville. Ils ont obligé un des leurs nouvellement embauché par M. Irenée Fourré, entrepreneur de camionnage à descendre du camion sur lequel il était monté.

Des renforts de police avaient été envoyés à la Nouvelle Gare pour le cas où les grévistes auraient eu l'intention d'empêcher le travail des autres camionneurs. Mais la journée s'est passée sans incident. Une entrevue des grévistes avec l'administration municipale aura probablement lieu mercredi.

— La grève des camionneurs a pris de l'extension. Dans une réunion du Syndicat qui a eu lieu, hier, mercredi, à 7 heures du matin, dans la rue du Touquet, au cabaret Fremaux, la continuation de la grève jusqu'à complète satisfaction a été décidée. Vingt camionneurs de la maison Irenée Fourré, dix de la maison Vve Delebecq fils, ont fait cause commune avec leurs camarades et n'ont pas pris le travail mercredi matin. Dans la matinée, 4 délégués grévistes se sont rendus à la maison Lantonin et Paris et ont demandé à nouveau la réintégration de leur camarade renvoyé. Les patrons ont refusé.

Toute la journée, les rues de la ville ont été sillonnées par des bandes de grévistes.

Une de ces bandes, composée d'une vingtaine de camionneurs ont suivi dans l'après-midi un camion de la maison Irénée Fourré, qui allait déposer des marchandises chez MM. Motte frères, rue des Piats.

Des patrouilles nombreuses de gendarmes et d'agents de police ont été organisées pour assurer l'ordre.

Il n'y a aucun incident sérieux à signaler. Les grévistes sont calmes.

—o—

VIOLENT INCENDIE DANS UNE FERME

Un violent incendie a presque consumé, mercredi matin, la ferme de M. Alphonse Doutreluigne, située à l'extrémité de la rue du Pont-Rompu, près du territoire de Neuville.

Le feu a pris naissance, vers neuf heures et demie, dans une grange remplie de paille, attenante à la maison d'habitation. C'est le fils Albert Doutreluigne qui a aperçu le premier l'incendie. L'alarme a été donné aussitôt et le personnel de la ferme, après avoir en vain, tenté d'éteindre le feu, s'est occupé de sauver les animaux en les lâchant dans les prairies avoisinantes. Les pompiers, prévenus se sont rendus aussitôt sur les lieux sous la conduite du lieutenant Meurillon. Mais le feu s'était étendu rapidement à tous les bâtiments couverts en grande partie en chaume, malgré cela les pompiers se mirent courageusement au travail, en s'efforçant d'arrêter les progrès de l'incendie et en cherchant à sauver le plus possible du mobilier de M. Doutreluigne. Mais il était déjà trop tard ; la ferme fut complètement consumée avec ce qu'elle contenait.

Les animaux et une partie du mobilier furent seuls sauvés.

Les pompiers noyèrent les décombres sous des torrents d'eau et rentrèrent à leur caserne vers midi.

Cette ferme était exploitée depuis 25 ans, par M. Doutreluigne pour le compte de M. le comte Hespel, demeurant à Douai.

M. Delattre, commissaire de police du deuxième arrondissement, faisant fonctions de commissaire central, s'était rendu sur les lieux à la première annonce de l'incendie et avait ouvert une enquête.

Les causes du sinistre sont inconnues. Les dégâts, couverts par une assurance, n'ont pu être évalués.

—o—

UN PENDU DANS LE SQUARE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Mercredi, vers trois heures du matin, MM. Louis Deltour, tueur, demeurant rue de Bitche, et Louis Hourquin, gazier, demeurant rue Auber, entrèrent dans le square de l'Hôtel-de-Ville pour en éteindre les becs de gaz. Ils aperçurent alors un individu pendu à l'intérieur de l'urinoir situé à l'angle des rues Desurmont et des Jardins. Aussitôt, ils se rendirent au poste de police, et avertirent le brigadier Clarisse, chef de poste. Celui-ci, accompagné de l'agent Valcke Gustave, accourut au square et coupa la corde qui retenait l'individu, un vieillard de 78 ans, nommé Julien Wagnon, né à Linselles, journalier, demeurant en logement chez son neveu, M. Henri Leroy, 10, rue des Anges.

Le corps du vieillard était déjà froid. Le brigadier Clarisse fit chercher une voiture d'ambulance et transporter le cadavre à l'Hôpital Civil.

M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait les constatations d'usage. Julien Wagnon était veuf. Il devait payer une patente à la commune de Marcq-en-Barœul, mais il n'avait pas l'argent nécessaire. Il en avait conçu un vif chagrin qui lui fit prendre la funeste résolution d'en finir avec la vie. Le vieillard avait quitté son logement mardi, vers 5 heures de l'après-midi.

—o—

UNE RIXE GRAVE RUE DE L'ESPIERRE

La rue de l'Espierre a été mardi soir, le lieu d'une violente rixe qui a mis en émoi tout le quartier.

Après avoir bu ensemble dans divers estaminets de la ville, quatre individus, Paul Henno, 33 ans, déchargeur de bateaux, demeurant, à Roubaix, sa femme Henriette Debruyne, 37 ans, Henri Godefroy, 29 ans, déchargeur de bateaux, demeurant, 12, rue du Halot et Arthur Masure, 30 ans, demeurant rue des Girondins, tous repris de justice dangereux, se disputèrent et échangèrent des propos injurieux. Godefroy menaça Henno de le jeter dans le canal ; il n'en fallut pas plus pour qu'une rixe éclata. De violents coups furent portés. La femme Henno, armée d'un tiers-point, en frappa de plusieurs coups Masure qui était aux prises avec son mari. En outre, elle frappa à tort et à travers avec une telle violence qu'elle atteignit ce dernier à la main droite qui fut traversée de part en part.

L'agent Jules Dujardin, de service dans les parages, accourut sur les lieux de la rixe et avec l'aide des agents Flipo, Deffrennes, Wibaut et Volt, qu'il fit appeler, arrêta les quatre batailleurs et les ramena au poste de police où ils furent écroués.

M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement a ouvert une enquête mercredi matin. Après interrogatoire, il a remis Godefroy en liberté ; quand à Henno, sa femme et Masure, ils ont été mantenus en état d'arrestation et seront transférés à Lille, ce matin.

M. le docteur Julien a soigné les blessés au poste de police dans la matinée. Masure porte des blessures sur tout le corps ; aucune n'est grave.

—o—

AFFAIRE DE MŒURS

M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête sur une affaire de mœurs qui s'est passée sur la berge du canal du Blanc-Sceau. Une couturière de Roubaix, qui avait été arrêtée sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur, a été remise en liberté mercredi matin.

—o—

PRECOCE VOLEUR

La gendarmerie de Tourcoing a transféré à Lille, mercredi matin, le jeune Edouard Coryn, âgé de 15 ans, arrêté à Neuville-en-Ferrain, mardi soir, par le garde-champêtre de cette commune.

Ce gamin, à la suite de reproches de son père, avait quitté le domicile paternel il y a environ six semaines.

Depuis, il vivait comme un vagabond, couchant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Mardi, vers six heures du soir, Coryn pénétra dans une pâture de la ferme de M. Jean-Baptiste Haquette, adjoint au maire ; il monta sur un chariot et s'introduisit dans un grenier de la ferme où il s'empara d'œufs. Mais le jeune voleur avait été aperçu et au moment où il redescendait, fut appréhendé par M. Haquette et remis entre les mains du garde-champêtre.

Coryn a avoué que ce n'était pas la première fois qu'il allait voler dans ce grenier ; il avait déjà renouvelé son exploit une vingtaine de fois et avait pris pour une quinzaine de francs d'œufs.

—o—

MARI BRUTAL

Mardi, vers neuf heures du soir, à la suite d'une discussion, Emile Hovine, 25 ans, journalier, demeurant rue du Flocon, 22, frappa sa femme si violemment, que celle-ci tomba sans connaissance sur le sol.

Son exploit accompli, Hovine prit la fuite, tandis que l'agent Dhalluin, informé de cette scène, ouvrait une enquête et faisait donner des soins à la malheureuse par M. le docteur Vienne.

Cependant Hovine, regrettant son acte, se rendit au bureau de police, mercredi matin vers six heures, pour se constituer prisonnier.

M. Delattre, commissaire de police du deuxième arrondissement, l'interrogea, et, après avoir fait prendre des nouvelles de Mme Hovine, dont l'état est tout à fait satisfaisant, le fit remettre en liberté, non sans avoir rédigé un procès-verbal à sa charge.

—o—

ARRESTATION D'UN EXPULSE

Les gendarmes de Tourcoing ont mis en état d'arrestation une nommée Philomène Debondenaere, 48 ans, ménagère, demeurant à Roubaix, rue de l'Ouest, qui mendiait près de la gare des Francs.

Cette femme, qui, en outre, faisait infraction à un arrêté d'expulsion a été transférée à Lille, mercredi matin.

—o—

DOUANIERS & FRAUDEURS

Des douaniers ambulants ont attaqué, mercredi, vers 3 heures du matin, près du passage à niveau de l'Epinette, un groupe de fraudeurs.

Des coups de revolver ont été tirés et les fraudeurs se sont enfuis vers la frontière sans avoir pu être rejoints.

—o—

NOS GYMNASTES A MESSINE

Les gymnastes de la société municipale L'Union Tourquennoise ont assisté, dimanche dernier, au concours de Messines ; ils ont obtenu au concours individuel : Grimonprez, le 3e prix, Vinequier le 5e, Saugrain le 9e, Théodore Six le 13e, Liétard le 16e, Depelchin le 20e prix. — Pupilles, 1er prix, Picavet ; 2e prix, Losfeld.

—o—

LEURS RENTES

Aux Chaudronneries de Roubaix-Tourcoing, rue de Roubaix, 27 bis, un homme de peine, Jean Désir, 27 ans, demeurant à Wattrelos, a laissé tomber un morceau de tôle sur son pied droit, qui a été contusionné. Huit à 10 jours de repos.

— Chez Charles Six, industriel, 66, rue du Château, une soigneuse, Flore Duquesne, 28 ans, demeurant à Mouscron, s'est piquée à la main en nettoyant une burette. Huit à 10 jours de repos.

— Chez Christony ils, rue de Renaix, un bâcleur, Adolphe Deruyck, 15 ans, demeurant au mont d'Halluin, a été brûlé aux doigts en mettant une corde au métier. Huit jours de repos.

— Chez Degryse fils, constructeurs-électriciens 16, rue du Château, un ouvrier, Gustave Roose, 26 ans, demeurant rue Ingres, en soulevant une machine-dynamo, a été atteint de contusion de la clavicule droite. Huit à 10 jours de repos.

Chez Dusillier-Wattine, filateur, un chauffeur, Jules Dewinter, âgé de 43 ans, demeurant à Roubaix, s'est fait un effort en nettoyant ses fourneaux. 8 jours de repos.

Informations et Communications diverses

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé mardi matin aux halles de Tourcoing, 970 kilos de marée, 125 kilos de fraises, 10 kilos d'abricots, 10 kilos d'amendes vertes, 270 kilos de haricots, 120 boîtes d'asperges, 40 kilos de fromage, 40 kilos de blettes, 250 kilos de confitures, 20 kilos de beurre.

Arrivages aux halles. — Il est arrivé mercredi matin aux halles de Tourcoing, 705 kilos de marée, 270 boîtes d'asperges, 30 kilos de pois, 120 kilos de fraises, 30 kilos de blettes, 50 kilos de cerises, 330 kilos de haricots.

CAISSE D'EPARGNE. — Dans ses séances des 18 et 19 juin, la caisse d'épargne de Tourcoing a enregistré 288 versements représentant une somme de 40.537 francs et 162 remboursements pour une somme de 35.219 fr. 83.

Nouveaux livrets : 26 ; livrets soldés, 18.

La caisse d'épargne sera fermée dimanche prochain 25 juin.

Cinéma gratis t. l. jours : Galeries Lilloises

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 21 juin 1905

Naissances. — Demeyère Emile, rue de la Tossée, 18. — Senair Arthur, rue des Crions. — Scherpereel Marthe, rue de Saint-Omer, 14. — Scherpereel Marie, rue de Saint-Omer, 14. — Duquesne Hyacinthe, rue Croix-Rouge, 213. — Flecq Zoé, 5 bis, rue Belle-Vue, 85. — Wagon Julien, 78 ans, rue Nationale, 122.

SAVON du CONGO Parfum pénétrant Victor VAISSIER 910-4.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

SOCIETE DE GYMNASTIQUE D'ARMES ET DE TIR « LA PATRIOTE ». — Le Comité de la « Patriote » avait convoqué les gymnastes dimanche à 11 heures du matin à féliciter le moniteur-chef M. V. Vanhoolande récemment nommé officier d'académie.

Les membres du Comité sont allés prendre en son domicile le moniteur-chef pour l'accompagner au local où tous les gymnastes étaient réunis ; lorsque M. Vanhoolande eût fait son entrée, le président lui a adressé quelques paroles affectueuses.

Les vins d'honneur sont ensuite servis et un chaleureux vivat est chanté en l'honneur de M. Vanhoolande qui en termes émus, remercie la Société du souvenir qu'elle lui offre, et le président des paroles élogieuses qu'il lui a adressées. A l'avenir, comme par le passé, il fera tous ses efforts pour maintenir la société au rang où elle s'est placée. Les gymnastes, il en est sûr, faciliteront sa tâche.

Des bravos enthousiastes ont salué ces paroles et la réunion s'est continuée joyeuse.

Communication est ensuite faite d'une sortie qui aura lieu prochainement dans une des principales villes du Nord et les gymnastes se sont retirés enchantés de cette manifestation intime.

CONVOCATIONS DE COMMISSIONS. — La commission municiale des fêtes est convoquée pour demain jeudi, 22 courant, pour s'occuper de la rédaction du programme de la fête du 14 juillet.

— La commission des écoles est aussi convoquée pour vendredi prochain, à l'effet de discuter certaines propositions concernant le service des cantines, etc.

ETAT-CIVIL. — Décès. — Delanghe Marie, 4 ans, décédé le 21 juin, rue des Jardins.

LANNOY

LES RENTES DE TRAVAILLEURS. — Chez M. F. Leborgne, M. Antoine Versluys, 48 ans, tisserand, demeurant rue des Remparts, s'est blessé au pied gauche en montant sur la mécanique de son métier.

Dix jours de repos.

LEERS

LE CRIME D'UN VIEILLARD

Un drame, dont s'est rendu coupable un vieillard, s'est déroulé lundi soir, au hameau du Trie-Carieu, à Leers-France.

Un homme a reçu une balle dans la tête ; cependant, son état n'inspire pas d'inquiétudes. Le meurtrier a été arrêté.

L'auteur du drame est M. Louis Lepers, âgé de 60 ans, ouvrier teinturier.

C'est un homme d'humeur tranquille, sur le compte duquel il n'y a rien eu à dire jusqu'à présent. Il avait autrefois occupé une situation importante dans une usine de Reims. En quittant cette ville, il y a quelques années, il vint demeurer à Wasquehal. Sa famille, honorablement connue, habite Croix.

Veuf et sans enfants, il épousa, il y a trois ans environ, une femme, Augustine Bunouts, âgée actuellement de trente-neuf ans dont il avait fait la connaissance à Lille. Le nouveau ménage avait pour voisins, à Wasquehal, Antoine Wairmacq, journalier, âgé de trente-sept ans. La femme de ce dernier a quitté le domicile conjugal avec ses enfants. Antoine Wairmacq, resté ainsi seul, vint demeurer chez les époux Lepers-Bunouts.

Quelques mois après, la ferme Trentesaux, au Trie-Carieu, à Leers, s'étant trouvée à louer, Antoine Wairmacq et Louis Lepers décidèrent de s'associer sous certaines conditions, pour en entreprendre l'exploitation.

L'accord ne dura pas longtemps. Antoine Wairmacq obligea bientôt Lepers à s'embaucher comme ouvrier teinturier chez M. Cochetoux, boulevard Gambetta, à Roubaix et décida d'exploiter la ferme avec l'aide de la femme Lepers.

Les choses allèrent de mal en pis. Lepers accusa bientôt Wairmacq et sa femme de le tromper. Or hier, il s'approcha de ce dernier au moment où il lisait, sans mot dire, il lui appliqua son revolver sur la tempe et fit feu. La balle l'atteignit à la joue sans le blesser grièvement. Puis après, avoir sans succès, tiré sur sa femme, il alla se constituer prisonnier.

Il a été conduit mercredi à la prison.

HEM

LA GREVE DE CHEZ BETTREMIEUX

Enfin, cette longue grève, commencée le 20 mars dernier, et dont nous avons raconté toutes les péripéties douloureuses pour les travailleurs luttant courageusement pour leur pain et celui de leurs familles, est sur le point de se terminer.

On se rappelle que lors de la dernière réunion des délégués ouvriers et des patrons, l'entêtement obstiné de ces derniers fut tel que les choses durent encore être remises à un mois.

On ne semblait entrevoir aucune solution dans ce conflit, lorsque M. Bellon, le distingué inspecteur du travail de Roubaix, prit le parti d'étudier les causes du différend. Il s'entremit auprès des patrons et des ouvriers et le 16 juin il recevait chez lui une délégation des ouvreirs, ainsi que l'un des patrons, le priant de vouloir bien arbitrer le conflit. M. Bellon, ne voulant pas prendre sur lui une telle responsabilité, soumit l'affaire à M. Boulin, inspecteur divisionnaire, récemment nommé à Lille, qui est un savant érudit en même temps qu'un homme très versé dans toutes les questions de l'industrie textile.

Ces deux inspecteurs se rendirent à Lannoy, le 19 juin, pour entendre les parties.

Le lendemain, ils se mettaient à rédiger leurs décisions d'arbitres ; le soir même ce travail était remis au juge de paix de Lannoy qui, hier matin, convoquait les patrons et les délégués des grévistes, afin de leur donner communication de la sentence arbitrale.

Les nouveaux tarifs élaborés par les inspecteurs du travail donnent satisfactoin aussi bien aux ouvriers qu'aux patrons. Tous ont promis de se soumettre à ce que décideraient les arbitres dont l'impartialité n'était pas contestable.

La grève peut donc être maintenant considérée comme terminée, et il est probable que les tisseurs reprendront le travaj aujourd'hui à midi.

A ce point de vue donc, nous ne pouvons qu'applaudir à l'initiative des inspecteurs du travail.

Pourvu que les patrons consentent à se rendre à leurs raisons !

MOUVAUX

LA PARTIALITE D'UN JOURNAL REACTIONNAIRE. — Nous recevons de M. Vincent, ancien maire de Mouvaux, et conseiller d'arrondissement la lettre suivante que nous insérons volontiers :

Monsieur le Directeur de l' *Egalité*,

Le *Journal de Roubaix* n'ayant pas cru devoir reproduire ma dernière lettre en réponse à la « mise au point définitive » de M. Montaigne, je viens vous prier de vouloir bien la publier dans l'*Egalité*.

Mouvaux, le 18 juin 1905.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Comme *réponse définitive* à ma proposition d'expertise de mon dernier compte administratif dans les conditions que les lecteurs du *Journal de Roubaix* connaissent, M. Montaigne se contente de dire que je dois m'expliquer avec M. Carlier.

Cette nouvelle reculade de M. Montaigne prouve évidemment qu'il s'est engagé dans une bien mauvaise voie en essayant de tromper les électeurs, et qu'il a la frousse !

Or, comme mon successeur à la mairie a, dans une séance du conseil municipal, *donné la parole d'honneur* que j'avais laissé dans la caisse communale la *somme de 25.987 francs 27 centimes, et fait figurer cette même somme dans son compte* administratif de 1904, cela suffit pour me justifier et me dispense de lui demander des explications qu'il jugerait sanglantes.

Ceci dit, je laisse aux lecteurs du *Journal de Roubaix le soin de conclure qui a raison*, du pharmacien ou du médecin, et qui des deux aurait dû verser mille francs pour les pauvres de Mouvaux si M. Montaigne avait accepté mon défi.

Veuillez agréer, etc.

V. VINCENT,
ancien maire de Mouvaux
conseiller d'arrondissement.

FETE LAIQUE. — Les réjouissances organisées dimanche ont eu un plein succès.

Le bal a été des plus animés. La tombola gratuite, qui comprenait 29 très jolis lots, a jeté une note bien gaie dans la fête. Tout le monde en conservera un excellent souvenir. Toutes nos félicitations aux dévoués maîtres et maîtresses.

N'oublions pas nos remerciements à M. Lacoche, qui avait fait distribuer des gâteaux aux enfants de l'école maternelle.

Voici les numéros gagnants de la tombola :

378	97	188	586	457	98	572	578	470	265
285	50	127	570	535	242	501	123	2	219
23	538	407	272	588	151	251	345	433	

ORPHELINAT DES TRAVAILLEURS. — « Echmariache à chebots », quête : 14 fr. 65.

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Librechi Jules, 28 ans, chauffeur au tissage Nollet, fracture d'un doigt, 15 jours de repos.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Hassebroucq Julia, rue Jean-Bart, 56. — Bislaux Léonce, rue du Congo, 111.

WATTRELOS

INSPECTION SANITAIRE DES VIANDES. — Un procès-verbal de contravention a été adressé à la charge d'un boucher de Roubaix par le personnel du service d'inspection qui a introduit dans la commune de la viande sans avoir déposé le bulletin de déclaration dans la boîte installée au Laboureur.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le percepteur des contributions directes se rendra à la mairie de Wattrelos, le samedi 24 juin, à 9 heures du matin pour recueillir les déclarations de mutations financières.

Les propriétaires intéressés ou leurs mandataires devront se présenter munis des titres constatant les mutations, ou, à défaut, d'un certificat du receveur de l'enregistrement ou d'une note du notaire qui rappellera la date et l'objet des titres ; ils devront en outre fournir tous les renseignements propres à reconnaître les propriétés.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Chez Watliez, Madeleine Paul, s'est fait une contusion lombaire. 10 jours de repos.

WASQUEHAL

CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal se réunira dimanche 25 juin prochain à midi précis, en session ordinaire de mai pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Comptes administratifs et de gestion 1904. Commune. Budget additionnel 1905 et primitif 1906. Budget du bureau de bienfaisance (avis). Budget du service vicinal 1906. Dépenses imprévues (compte-rendu). Chemin d'intérêt commun numéro 144. Projet de règlement d'alignement (avis). Lettres diverses (communication). Questions diverses. Bureau de bienfaisance. Aliénation de terrain (avis). Huis clos. Demande de soutien de famille. Cotes irrécouvrables. Taxes militaires, exemption pour indigence.

JEU DE HASARD. — Contravention a été dressée par le garde-champêtre Dupont, à la nommée Deloof Louise, 49 ans, domiciliée à Roubaix, rue du Fontenoy, 92, pour avoir tenu un jeu de hasard dit poser marquez, dimanche dernier sur la place de la République.

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Dans l'établissement Hannart frères, teinturiers, à Wasquehal, le sieur Herminet Jules, 30 ans, journalier, demeurant à Marcq-en-Barœul, s'est fait une plaie contuse à l'extrémité de l'auriculaire de la main droite, en déplaçant un ponton.

A PROPOS D'UNE PLAINTE POUR COUPS. — Le sieur Odile Hoigé, garçon boucher, à la coopérative, nous prie de dire que, contrairement à ce qu'il a été annoncé, c'est lui qui a reçu des coups au lieu d'en avoir donné à la veuve Equette Joachime.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Lecroart Marcel, rue de la Passerelle. — T